

DECISION

Objet : Commande publique/marchés publics – Achat de véhicules - Avenant n° 1 au lot 3 (petits utilitaires)
Marché 2022.14

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;
Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil municipal de Romorantin-Lanthenay en date du 16/07/2020 portant délégation d'attributions au Maire de Romorantin-Lanthenay
Vu le code de la commande publique et notamment l'article R 2194-2 ;
Considérant l'achat de véhicules ;
Considérant l'attribution du lot 3 (fourniture de petits utilitaires) à Y-GARD (EQUIP'LOISIRS AUTOS), domicilié 415 rue de la Juine à Olivet (45160), pour un montant ttc de 72 132,00 euros ttc ;
Considérant l'achat d'options supplémentaires.

- DECIDE -

Article 1 : Un avenant n° 1 est passé avec Y-GARD (EQUIP'LOISIRS AUTOS), pour l'acquisition d'options supplémentaires pour le lot 3 (petits utilitaires) du marché de véhicules.

Article 2 : L'avenant se chiffre à la somme de 3 747,48 euros ht (4 496,98 euros ttc).

Le montant du marché du lot 3 est porté à la somme de 63 857,49 euros ht (76 628,98 euros ttc).

Article 3 : M. le Directeur général des services et M. Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

A Romorantin-Lanthenay, le 07/06/2023

Pour le Maire,
L'Adjoint

M. SEGUIN

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 08 JUIN 2023

Publié ou notifié le 08 JUIN 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 20 JUIN 2023